
Procès-verbal de la cent trente-quatrième session du Comité de l'évaluation

Cote du document: EC/134

Date: 14 septembre 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Pieterneel Boogaard

Directrice générale par intérim

Bureau de l'efficacité du développement

courriel: p.boogaard@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA

Bureau de la Secrétaire

courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent trente-quatrième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal, approuvé par le Comité de l'évaluation, rend compte des délibérations de cet organe à sa cent trente-quatrième session, qui s'est déroulée à la fois en présentiel et en ligne le 4 septembre 2026; il est communiqué au Conseil d'administration pour information.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Ont participé à la session les membres du Comité représentant l'Allemagne, la Finlande, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria (présidence), le Royaume des Pays-Bas et la Suisse. Étaient également présents, à titre d'observateurs, les représentants du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de la France. Ont en outre assisté à la session le Directeur et la Directrice adjointe du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); la Directrice générale du Bureau de l'exécution technique et Directrice générale par intérim du Bureau de l'efficacité du développement (ODE); le Vice-Président adjoint responsable du Département des opérations de pays; la Cheffe des services juridiques et de la gouvernance; le Directeur de la Division environnement, climat et populations; la Secrétaire du FIDA; et d'autres membres du personnel du FIDA.
3. Le président, M. Yaya O. Olaniran (Nigéria), a informé le Comité qu'il ne pouvait assister à la réunion en personne et qu'il présiderait la session à distance.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2026/134/W.P.1)

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2026/134/W.P.1, auquel a été ajouté, au titre des questions diverses, un point relatif aux progrès réalisés depuis que le Comité s'est réuni en juillet quant à la sélection du Directeur ou de la Directrice d'IOE.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2026 sur l'évaluation indépendante au FIDA (ARIE) (EC 2026/134/W.P.2 + Add.1)

Messages clés:

- Les membres ont salué l'exhaustivité du rapport et ont pris note des progrès encourageants réalisés concernant des aspects clés de la performance. Ils se sont félicités de l'attention accordée à la participation du secteur privé, aux filières, à la jeunesse rurale et aux situations de fragilité.
- Ils ont insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience dans les domaines où des problèmes de performance subsistaient, en particulier les activités hors prêts, le partage des connaissances, la concertation sur les politiques, les partenariats avec le secteur privé, l'inclusion des jeunes, le développement des filières et les interventions dans les situations de fragilité.

5. Les membres ont accueilli le rapport avec satisfaction et ont félicité IOE et le FIDA des améliorations rapportées en matière d'efficacité, d'efficience, d'égalité femmes-hommes, de décentralisation et de performance à l'issue de la pandémie de COVID-19. Ils ont également apprécié l'accent mis dans le rapport sur la participation du secteur privé, les filières, la jeunesse rurale et l'attention accrue portée par le FIDA aux situations de fragilité.

6. Les membres ont soulevé plusieurs questions d'ordre méthodologique. Ils ont demandé une analyse de sensibilité des résultats au niveau des projets par taille de projet et ont ajouté que l'utilisation de simples moyennes pouvait accorder un poids égal à des projets ayant des échelles financières très différentes. Ils ont également demandé plus de précisions sur des constatations spécifiques au niveau des pays, y compris sur les améliorations à apporter dans les domaines du développement des filières et de la participation du secteur privé et des jeunes. Ils souhaitaient obtenir des explications supplémentaires sur la manière dont ces conclusions avaient été dégagées et la réponse que la direction comptait y apporter. De plus, plusieurs membres ont regretté qu'il ne soit plus obligatoire d'inclure une note relative à l'impact sur la pauvreté rurale dans les rapports d'achèvement de projet, et craignaient que cette décision ne retarde l'application de mesures correctives. Les membres souhaitaient par ailleurs avoir des précisions sur l'écart entre les notes obtenues au niveau des projets et au niveau des pays en ce qui concerne la reproduction à plus grande échelle et ont encouragé à rendre plus visible la répartition des notes plutôt satisfaisantes, satisfaisantes et très satisfaisantes.
7. Les membres ont évoqué d'autres domaines à améliorer, notamment les activités hors prêts, la gestion des connaissances, la contribution à l'élaboration des politiques, le suivi de la participation du secteur privé, le développement des filières, la participation des jeunes et les interventions dans les situations de fragilité. Il a été noté que les faiblesses relatives aux partenariats avec le secteur privé, à l'intégration aux marchés, aux environnements politiques favorables et à l'accès des jeunes aux terres, aux financements et aux actifs semblaient faire écho aux résultats d'évaluations précédentes. Il a été demandé à la direction de clarifier si ces questions restaient valides et quelles mesures correctives étaient prises. En outre, les membres ont encouragé IOE à examiner le caractère additionnel de fonds supplémentaires dans le cadre des activités liées aux jeunes, à renforcer la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience dans les situations de fragilité et à évaluer en quoi la coopération avec d'autres organisations internationales pourrait améliorer les résultats.
8. S'agissant de la méthode, IOE a précisé que l'ARIE avait introduit des variables supplémentaires pour permettre de mieux évaluer les facteurs influençant la performance des projets dans différents contextes, y compris la durée du projet et la catégorisation par secteur. IOE a indiqué que la taille du projet sur le plan budgétaire pourrait faire partie des éléments pris en compte dans de futures éditions du rapport à mesure que la méthode continuait d'évoluer. Il a également indiqué que les échanges avec la direction se poursuivaient concernant la note relative à l'impact sur la pauvreté rurale. Pour ce qui est de la reproduction à plus grande échelle, il a noté que les différences observées étaient probablement liées au fait que l'horizon temporel et la taille des échantillons utilisés n'étaient pas les mêmes pour les évaluations au niveau des projets que pour les évaluations au niveau des pays.
9. La direction a pris acte des constatations d'IOE et des observations formulées par les membres et est convenue de l'importance des activités hors prêts, de la contribution à l'élaboration des politiques, de la gestion des connaissances et du rôle du FIDA en tant qu'intermédiaire pour la mise à disposition de connaissances spécialisées et l'établissement de partenariats. La décentralisation avait certes renforcé la contribution à l'élaboration des politiques, mais la petite taille des équipes de pays et l'ampleur de leurs responsabilités créaient des contraintes. En matière de gestion des connaissances, la direction a souligné les efforts faits pour renforcer les boucles d'apprentissage dans le cadre des projets, notamment le réajustement d'ODE et des initiatives telles que le module de formation destiné aux unités de gestion de projet (UGP).

10. En ce qui concerne les filières et la participation du secteur privé, la direction a souligné que le FIDA avait tiré des enseignements de l'évaluation de l'impact dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), qui avait souligné le rôle important des acteurs des filières et du secteur privé dans l'obtention de l'impact. Elle a ajouté que ces enseignements seraient pris en compte dans le cadre de FIDA14 et dans les opérations et que la participation du secteur privé passait donc d'une démarche au cas par cas à une approche plus systématique et institutionnalisée, soutenue par la stratégie relative au secteur privé et un suivi amélioré des partenariats et des activités. Il a été noté que, malgré la suppression de la note relative à l'impact sur la pauvreté rurale, le FIDA continuait de rendre compte de cet impact au moyen d'indicateurs plus spécifiques tels que le revenu et la productivité.
11. En ce qui concerne la reproduction à plus grande échelle, la direction a expliqué que l'écart entre les résultats tenait à l'évolution des définitions et de la méthode. Des travaux supplémentaires menés en collaboration avec IOE aideraient à clarifier les données factuelles sous-jacentes et à renforcer l'adoption institutionnelle. Concernant la jeunesse et les questions de genre, la direction a mis en avant les efforts visant à lever les obstacles à la participation des jeunes et à tirer systématiquement des enseignements des projets performants, par exemple les avantages qu'il y avait à relier les femmes aux marchés. Elle a souligné les problèmes opérationnels que posaient les interventions dans les situations de fragilité, en particulier dans les domaines du suivi-évaluation, de la gestion financière et de la direction de projet. En vue d'y remédier, il importait de s'intéresser à la formation, à l'organisation de la relève ainsi qu'au renforcement de la coordination et des partenariats afin d'accroître la capacité d'exécution et les capacités nationales.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport 2026 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), y compris, en annexe, le Rapport 2026 sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales (RIME) (EC 2026/134/W.P.3 + Add.1)

Messages clés:

- Les membres se sont félicités du format intégré du RIDE et du RIME et ont noté que les progrès se poursuivaient au regard de plusieurs priorités de FIDA13. Cependant, des actions correctives et à des échéances plus claires étaient nécessaires dans les domaines où la performance restait inférieure aux attentes.
- Ils ont encouragé une mesure des résultats plus rigoureuse et une analyse des tendances plus claire, notamment pour les opérations non souveraines, l'impact sur la pauvreté rurale, la contribution à l'élaboration des politiques et les enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet.
- La durabilité et le cofinancement demeuraient des axes essentiels, et les membres souhaitaient plus de précisions concernant les stratégies de sortie, l'appropriation institutionnelle, le financement des dépenses ordinaires et les contributions du secteur privé, en particulier dans les situations de fragilité et les zones où les revenus sont faibles.

12. Les membres ont accueilli avec satisfaction l'édition 2026 du RIDE, à laquelle était intégré le RIME, notant que le format simplifié offrait un aperçu plus clair des performances récentes et des progrès accomplis au regard des indicateurs de FIDA13. Ils ont particulièrement apprécié les progrès réalisés concernant le financement de l'action climatique, la conception de projets porteurs de transformations en matière de genre, l'appui à l'exécution, la biodiversité et

l'inclusion du handicap. Ils ont également salué l'ambition du FIDA de mobiliser des financements additionnels au service du développement, d'élargir la participation du secteur privé et de renforcer son action dans les situations de fragilité. En parallèle, ils ont demandé que des mesures correctives et des délais concrets soient établis dans les domaines n'atteignant pas les objectifs, notamment la conception sensible aux enjeux nutritionnels et l'inclusion des peuples autochtones et des personnes handicapées.

13. Concernant la mesure des résultats, les membres cherchaient à savoir si les enquêtes auprès des parties prenantes sur la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays avaient donné lieu à des recommandations précises et quand les données issues des rapports d'achèvement des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) seraient disponibles. Ils ont également demandé quand et de quelle manière le Cadre de gestion des résultats serait adapté afin de mieux rendre compte des opérations non souveraines, en particulier en préparation de FIDA14. En outre, ils ont souligné que les rapports d'achèvement de projet devaient continuer à évaluer dans quelle mesure les interventions contribuaient à réduire la pauvreté rurale, et ont demandé des précisions sur la façon dont les enseignements tirés de l'expérience étaient intégrés à la conception des programmes et des projets. Ils ont suggéré que les prochains rapports comprennent des comparaisons plus claires entre le cycle de reconstitution en cours et les précédents, afin de mettre en lumière les tendances et d'évaluer les effets des actions correctives.
14. Il a été souligné que la durabilité était pointée de manière récurrente comme un domaine méritant une attention plus soutenue. Les membres se sont interrogés sur le contraste entre la forte proportion de projets jugés plutôt satisfaisants ou mieux au regard de la durabilité au moment de leur clôture et les faiblesses fréquemment recensées dans les évaluations de la stratégie et du programme de pays (ESPP) concernant les stratégies de sortie. Des éclaircissements ont été demandés sur les mesures prises pour renforcer l'appropriation institutionnelle, le financement des dépenses ordinaires, l'exploitation et l'entretien, ainsi que l'élaboration de stratégies de sortie crédibles. Concernant le cofinancement, les membres ont vu dans le fort ratio de cofinancement national un signe de confiance, mais ont noté la contribution limitée du secteur privé, en particulier dans les pays à plus faible revenu.
15. IOE a indiqué qu'il poursuivait son dialogue avec la direction au sujet de la méthode, notamment pour ce qui est de l'évaluation et de la comparabilité des critères d'évaluation. Ce dialogue portait notamment sur le fait que les rapports d'achèvement de projet comprenaient de moins en moins souvent une note relative à l'impact sur la pauvreté rurale et sur le fait que les approches de l'évaluation de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques divergeaient. IOE estimait qu'il était possible de s'inspirer des pratiques des banques multilatérales de développement pour évaluer l'additionnalité dans le cadre de l'évaluation des investissements du secteur privé de plus en plus nombreux mobilisés par le FIDA.
16. En réponse aux observations, la direction a indiqué que les résultats des rapports d'achèvement des COSOP seraient communiqués à la fin du cycle de FIDA13, en 2028, et a précisé que les enquêtes auprès des parties prenantes sur la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays étaient de nature volontaire et ne donnaient pas systématiquement lieu à des recommandations. Cependant, la demande d'une telle contribution était généralement plus forte dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le recul des dons restait une contrainte majeure. Il a été confirmé que les résultats en matière d'opérations non souveraines seraient incorporés dans le cadre du cycle de FIDA14 et que des travaux étaient actuellement menés avec la Division des opérations dans le secteur

privé et des banques multilatérales de développement en vue d'affiner les définitions et d'aligner les méthodes de communication de l'information.

17. S'agissant de la durabilité, la direction a reconnu qu'il fallait y accorder une plus grande attention, en particulier dans les situations de fragilité. Le plan d'action pour la durabilité, introduit lors de FIDA12, visait à intégrer la durabilité plus tôt dans le cycle des projets en exigeant des équipes qu'elles définissent les modalités de retrait, renforcent l'appropriation institutionnelle et examinent les stratégies de sortie lors de la conception et à mi-parcours. De même, l'approche en plusieurs phases pourrait favoriser la durabilité en permettant de tirer des enseignements et d'effectuer des ajustements entre chaque phase. La direction a ajouté que la version révisée du Manuel de l'évaluation élargissait la définition de la durabilité pour y inclure les dimensions financières, économiques, environnementales et institutionnelles, et a reconnu la nécessité de poursuivre la collaboration avec IOE afin de fournir un cadre clair et pratique aux équipes de projet.
18. La direction a précisé que l'impact sur la pauvreté rurale ne faisait plus l'objet d'une note distincte conformément à la version simplifiée du Manuel de l'évaluation. Néanmoins, il continuait d'être évalué au titre de l'efficacité et cette question pouvait être réexaminée avec IOE dans le cadre du plan d'action relatif à l'examen externe par les pairs. Pour ce qui est du cofinancement, la direction a indiqué que la mobilisation du secteur privé restait difficile dans les pays fragiles et à faible revenu en raison des risques plus élevés et des conditions de marché moins favorables, tandis que la situation économique mondiale créait des obstacles au cofinancement national. Elle a ajouté que le FIDA renforçait la collecte de données et travaillait avec des banques multilatérales de développement pour clarifier les définitions du cofinancement et de l'effet de levier du secteur privé, ce qui pourrait aider à rendre compte des contributions actuellement sous-déclarées.
19. La direction a reconnu les difficultés que posait la conception sensible aux enjeux nutritionnels et a mis en avant que le plan d'action ainsi que la collaboration directe qui s'opérait au niveau des pays aideraient à atteindre l'objectif. S'agissant des peuples autochtones, une approche en deux étapes était appliquée, par l'intermédiaire du Forum des peuples autochtones et d'une participation au niveau des projets conforme aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, de sorte que les peuples autochtones participent activement à la conception et à l'exécution des projets.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport 2026 du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA) (EC 2026/134/W.P.4 + Add.1)

Messages clés:

- Les membres se sont félicités du fait que le PRISMA ait continué d'évoluer en tant qu'outil d'apprentissage et de reddition de comptes et ont noté que l'écart se réduisait entre les évaluations de la direction et celles d'IOE et qu'il importait de poursuivre le dialogue afin de garantir que les recommandations soient pertinentes, réalistes et applicables dans des contextes nationaux divers.
- Les membres ont demandé que les conclusions et les recommandations des évaluations soient prises en compte de manière plus systématique dans les processus institutionnels, y compris les efforts de renforcement des capacités de suivi-évaluation et l'élaboration des COSOP.

20. Les membres ont accueilli avec satisfaction le PRISMA et ont noté que l'autoévaluation de la direction était devenue plus rigoureuse, comme en témoignait l'écart qui se réduisait entre les évaluations d'IOE et les autoévaluations de la direction. Lors de sa cent trentième session, le Comité avait soutenu

l'évolution du PRISMA vers une plateforme davantage axée sur l'apprentissage et l'introduction de l'outil de suivi et du tableau de bord en ligne, la fonction de reddition de comptes du rapport étant préservée. Tout en reconnaissant que l'outil de suivi favorisait grandement la transparence, les membres ont noté qu'il ne faisait pas l'objet d'un examen direct par le Comité. Il a donc été jugé important que le PRISMA continue de mettre l'accent sur la reddition de comptes, compte tenu du rôle de gouvernance du Comité dans la supervision du suivi et de la reddition de comptes.

21. Les membres ont souligné qu'il fallait disposer de définitions plus claires et d'informations plus concrètes sur les recommandations classées comme « partiellement mises en œuvre » et « en cours ». Ils ont également encouragé à établir des délais plus clairs pour la mise en œuvre, lorsque cela était faisable, afin d'éviter que les recommandations ne restent en suspens indéfiniment.
22. Les membres se sont félicités de l'augmentation du taux d'application et de la volonté de continuer à renforcer les capacités de suivi-évaluation, et ont souligné l'importance de systèmes solides de suivi-évaluation. Ils ont demandé si des initiatives et instruments mentionnés dans le précédent PRISMA, notamment l'Académie des opérations du FIDA, la phase III du Programme de suivi et d'évaluation en milieu rural (PRiME) et les plans d'action en matière de suivi-évaluation, avaient toujours cours, et souhaitaient avoir des exemples d'engagements systémiques ou institutionnels visant à renforcer les capacités de suivi-évaluation. Ils ont également salué l'intégration du suivi de l'évaluation dans le module de formation destiné aux UGP et ont souligné l'importance d'une compréhension commune des recommandations issues des évaluations entre les pays exécuteurs et la direction. Ils ont suggéré que, lorsque cela était pertinent, les recommandations soient prises en compte de manière plus systématique dans les COSOP et les discussions à leur sujet.
23. La direction a accueilli favorablement les observations et retours des membres et a souligné que le PRISMA visait à maintenir un équilibre approprié entre apprentissage et reddition de comptes. Concernant la distinction entre les recommandations classées comme « partiellement mises en œuvre » et celles classées comme « en cours », les premières faisaient référence aux cas où le FIDA avait donné suite à une partie d'une recommandation ou adopté une approche qui n'était pas entièrement alignée sur ladite recommandation, tandis que les secondes faisaient référence à des recommandations dont la mise en œuvre avait commencé et se poursuivait toujours.
24. La direction a confirmé que les efforts consentis pour renforcer les capacités de suivi-évaluation étaient en bonne voie, notamment dans le cadre de la phase III du PRiME, de l'Académie des opérations du FIDA, du module de formation destiné aux UGP ainsi que de la collaboration avec le programme de stages Pioneers de la Banque mondiale et avec d'autres banques multilatérales de développement. Elle a également noté que les délais d'établissement de rapports variaient selon la nature des recommandations: celles issues des évaluations au niveau de l'institution faisaient l'objet de comptes rendus jusqu'à leur achèvement, tandis qu'il était généralement rendu compte plus rapidement des recommandations issues d'évaluations au niveau des projets et des pays. En outre, la direction a noté que l'adoption des recommandations liées aux COSOP était meilleure lorsque les ESPP étaient programmées de façon à orienter l'élaboration de nouvelles stratégies de pays, ce qui facilitait la prise en compte des conclusions et des recommandations des évaluations dans les processus stratégiques et programmatiques.

Point 6 de l'ordre du jour: Aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2027 et plan indicatif pour 2028-2029 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (EC 2026/134/W.P.5)

Messages clés:

- Les membres ont accueilli avec satisfaction le budget-programme de travail proposé pour IOE pour 2027, y compris la réduction du budget et le respect du plafond, mais voulaient être sûrs que cela n'aurait pas d'incidence sur l'obtention des résultats prévus, la qualité de l'évaluation ou les indicateurs clés de performance.
- Ils ont encouragé IOE à continuer de s'orienter vers l'apprentissage stratégique et la production de connaissances, notamment au moyen d'évaluations de plus haut niveau, thématiques et régionales.
- Ils étaient favorables aux sujets proposés à des fins d'évaluation stratégique – notamment la collaboration avec le secteur privé, les jeunes ruraux, les situations de fragilité, les peuples autochtones et les personnes handicapées – et ont suggéré de prendre en compte de nouveaux domaines tels que l'intelligence artificielle, la technologie financière et les programmes d'alimentation scolaire.

25. Les membres du Comité de l'évaluation ont accueilli avec satisfaction l'aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2027 et le plan indicatif pour 2028-2029 d'IOE, qui figuraient dans le document EC 2026/134/W.P.5.
26. Les membres ont accueilli favorablement la réduction budgétaire proposée et le respect du plafond budgétaire, mais voulaient être sûrs que cette réduction n'aurait pas d'incidence sur l'obtention des résultats prévus par IOE ou les indicateurs clés de performance. Des précisions ont été demandées sur la réduction des ressources consacrées aux évaluations au niveau des projets, le maintien du financement destiné au partage des connaissances et les activités potentiellement concernées par la baisse du budget. Les membres se demandaient également si des gains d'efficacité supplémentaires pouvaient être obtenus, notamment grâce à des produits de communication simplifiés; si les ressources pourraient soutenir le renforcement des capacités dans des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle, la technologie financière et d'autres questions de développement stratégique; et si les indicateurs clés de performance pour 2026 continueraient de s'appliquer en 2027, en particulier en ce qui concerne la suite donnée aux recommandations en partie ou totalement acceptées.
27. Des questions ont été soulevées quant à l'application des recommandations issues de l'examen externe par les pairs, en particulier sur la gamme de produits et l'accent qui restait mis sur les ESPP. Les membres ont encouragé IOE à se demander si le programme de travail traduisait suffisamment l'évolution vers l'apprentissage stratégique, l'analyse thématique et la production de connaissances, et si des approches régionales pouvaient réduire les coûts tout en renforçant l'apprentissage entre les pays. Ils ont également demandé des informations supplémentaires sur la suite qu'IOE comptait donner à l'examen par les pairs, notamment sur les raisons justifiant qu'un plan d'action soit envisagé en 2027.
28. Les membres étaient favorables à l'orientation stratégique du programme de travail proposé, y compris aux travaux prévus et en cours concernant la collaboration avec le secteur privé, la jeunesse rurale, les situations de fragilité, les peuples autochtones et les personnes handicapées. Ils ont souligné l'importance de mener les évaluations en étroite concertation avec les gouvernements concernés et en tenant pleinement compte des contextes nationaux. IOE pourrait également envisager de réaliser des évaluations stratégiques sur des sujets qui devenaient de

plus en plus pertinents, tels que les programmes d'alimentation scolaire, compte étant tenu de leurs liens avec l'intégration des petits exploitants, les économies rurales, la jeunesse, la santé, l'éducation et la migration. En ce qui concerne l'évaluation au niveau de l'institution des ressources supplémentaires menée actuellement, les membres ont souligné que ces ressources risquaient d'amener les organisations à privilégier les priorités des donateurs, et comptaient que l'évaluation mettrait au jour toute tension ou contradiction éventuelle découlant de l'utilisation desdites ressources.

29. IOE a remercié les membres de leurs observations constructives et a indiqué qu'il avait maintenu une discipline budgétaire tout en augmentant la productivité et en réduisant le coût unitaire des évaluations. Des gains d'efficacité avaient été facilités par le modèle de conduite interne d'IOE et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le Groupe consultatif pour l'évaluation et l'examen externe par les pairs avaient confirmé l'amélioration continue de la qualité et de la couverture des évaluations. IOE a indiqué avoir atteint un ratio équilibré dans son budget en ce qui concerne le personnel et les produits, mais qu'il examinerait les autres thèmes stratégiques évoqués par les membres, évaluerait leurs coûts et présenterait les options envisageables lors de la prochaine session. Toute activité supplémentaire pourrait être financée par l'enveloppe de ressources globale, bien qu'un léger ajustement budgétaire puisse être nécessaire.
30. IOE a également indiqué que, en coordination avec ODE, il envisageait déjà d'élaborer un plan d'action en réponse aux recommandations issues de l'examen externe par les pairs, en s'appuyant éventuellement sur des contributions du Groupe consultatif pour l'évaluation. Le niveau élevé d'adoption des recommandations d'IOE témoignait de la pertinence de son travail et de la réceptivité de la direction, et ne signifiait en aucune façon qu'IOE compromettait son indépendance ou sa rigueur analytique. IOE a confirmé que les ESPP resteraient au cœur de son travail, mais que sa gamme de produits inclurait de plus en plus des évaluations stratégiques et de plus haut niveau.

Point 7 de l'ordre du jour: Projet d'annexe révisé de la Politique de l'évaluation au FIDA – Proposition conjointe d'IOE et de la direction (C.R.P.1)

Messages clés:

- Les membres ont salué l'esprit de collaboration que traduisait la réponse conjointe d'IOE et de la direction à la recommandation 6 de l'examen externe par les pairs.
- Le Comité a souligné la nécessité de poursuivre comme il se devait le recrutement du directeur ou de la directrice d'IOE et de garantir l'intégrité et l'indépendance du processus.
- Le Conseil d'administration examinerait les conclusions de l'examen externe par les pairs et déciderait s'il devait examiner la proposition conjointe présentée dans le document de séance.

31. IOE et la direction ont présenté une réponse conjointe à la recommandation 6 de l'examen externe par les pairs, sous la forme d'une révision de l'annexe I de la Politique de l'évaluation au FIDA. Cette réponse a été bien accueillie par les membres, qui ont apprécié l'esprit de collaboration qui avait animé le processus. Le Comité a souligné l'importance de poursuivre le processus de recrutement comme il se devait, tout en garantissant la transparence, l'intégrité et la régularité du processus afin de renforcer l'indépendance d'IOE et le rôle du Conseil d'administration.

32. Les membres ont en grande partie accueilli favorablement l'ajout de la phrase qui réitérait que la sélection du Directeur ou de la Directrice d'IOE relevait exclusivement de la responsabilité du Conseil d'administration. Un membre se demandait s'il ne fallait pas accorder un temps de réflexion supplémentaire avant qu'une décision soit prise.
33. En réponse à une question de procédure concernant le moment où l'examen externe par les pairs et la proposition conjointe de révision de la Politique de l'évaluation au FIDA seraient portés à l'attention du Conseil d'administration, la direction a confirmé que la présidente du groupe chargé de l'examen externe présenterait l'examen lors de la session de septembre du Conseil. Ce dernier déciderait ensuite d'examiner ou non la proposition conjointe d'IOE et de la direction. La Conseillère juridique a conseillé que, puisque le Conseil serait appelé à examiner la recommandation du Comité de l'évaluation concernant le, la ou les candidat(e)s au poste de Directeur ou de Directrice d'IOE en décembre, toute décision concernant la procédure à suivre – y compris toute révision proposée – soit approuvée lors de la session de septembre, ou que l'examen soit reporté à la session du Conseil d'avril 2027 afin d'éviter toute modification en cours de route.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

34. La Secrétaire a rendu compte des progrès réalisés concernant la sélection du Directeur ou de la Directrice d'IOE depuis la dernière session du Comité en juillet. Elle a notamment indiqué que la composition de la commission de recrutement avait été arrêtée, que M^{me} Nalan Yuksel en avait été élue présidente, que la commission avait examiné l'avis de vacance de poste et les modalités y relatives, que l'avis avait été publié le 31 juillet et courait jusqu'au 9 septembre et que la société de recrutement de cadres choisie était SRI Executive. Les réunions de la commission tenues en septembre se concentreraient sur la présélection des candidats, les modalités d'évaluation et les questions posées lors de l'entretien. Les entretiens devaient être terminés d'ici à la mi-octobre. La commission élaborerait ensuite son rapport, qui serait soumis pour examen au Comité de l'évaluation lors d'une session extraordinaire, pour le moment prévue pour le 28 octobre, en amont des délibérations que le Conseil d'administration devait tenir à sa session de décembre.